



Commune d'UHLWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseiller(s) absents(s) : 0

SEANCE du 8 JUILLET 2025

Sous la Présidence de Monsieur KLEFFER Thomas, Maire, le Conseil municipal, *dûment
convoqué le 30 Juin 2025*

s'est réuni le **Mardi 08 Juillet 2025** à 20 heures 00 dans la salle du Conseil.

Etaient présents :

MM. ADE Bernard - ADRIAN Thierry - LIENHART Eric
Mmes/MM.-BUCHHOLTZ Jessica - DAUL Marc - DAULL Célia - DAULL Sébastien - JEROME
Sébastien - KUHN Sabrina - LIENARD Eric - NETH Jean-Claude - PAILLE Tatiana - SANTER Jean-
Luc - SIMON Thierry - WOLFF Catherine.

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) non excusé(s) : /

2025-37 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

2025-38 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 AVRIL 2025

2025-39 : PROJET COEUT DE VILLAGE - DIAGOSTIC PATRIMONIAL

2025-40 : PROJET CŒUR DE VILLAGE - DIAGNOSTIC AMIANTE

2025-41 : TROPHEES ASSOCIATIFS - VALIDATION PRESTATAIRE

2025-42 : VOIRIE - PLANTATION RUE DE L'EGLISE

2025-43 : COMMUNICATIONS ET DIVERS

2025-37 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire informe :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses
séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire
propose la candidature de :

- M. Eric LIENARD comme secrétaire de séance.

PROPOSITION DE DECISION

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE M. Eric LIENARD comme secrétaire de séance.

2025-38 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2025

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le Procès-verbal de la séance du 20 mai
2025.

Le Conseil Municipal

- CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du rapport des séances
en question ;

- CONSIDERANT qu'aucune remarque n'est émise à l'encontre de ces rapports,

- APRES délibération

Décide à l'unanimité, **d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil
Municipal du 20 mai 2025.**



Commune d'UHLWILLER

2025-39 : PROJET CŒUR DE VILLAGE – DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

Le Maire expose

Dans le cadre du projet de village et la point concernant la déconstruction-reconstruction de la maison alsacienne, il y a lieu d'effectuer un diagnostic patrimonial et structure et non un simple diagnostic structure afin que le CAUE émette un avis favorable un notre projet.

Après consultation de 3 entreprises pour la réalisation de devis, nous avons eu 2 retours à savoir :

- Atelier d'Architecture Tholos – Romain KLEIN pour un montant de 16 776 € TTC ;
- Atelier d'Architecture JCBA Sarl – Jean-Christophe BRUA pour un montant de 15 000 € TT ;
- Architecte du Patrimoine * Marjolaine IMBS n'a pas donné suite à notre demande de devis.

Monsieur le Maire propose de valider le devis de l'atelier d'architecture JCBA Sarl pur un montant de 15 000 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **De valider le devis de l'atelier d'architecture JCBA Sarl pour un montant de 15 000 € TTC ;**
- **D'autoriser le Maire à signer le devis.**

2025-40 : PROJET CŒUR DE VILLAGE – DIAGNOSTIC AMIANTE

Le Maire expose :

Dans le cadre du projet cœur de village il y a lieu de réaliser un diagnostic amiante avant la déconstruction.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer les demandes de devis à différentes entreprises et afin de ne pas perdre de temps de demande à l'assemblée de l'autoriser à valider le devis le moins cher.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Maire à effectuer les demandes de devis ;**
- **D'autoriser le Maire à signer le devis le moins réceptionné.**

2025-41 : TROPHEES ASSOCIATIFS – VALIDATION PRESTATAIRE

Le Maire expose :

Lors de l'organisation de l'évènement « Cérémonie des Trophées Associatifs » qui a eu lieu le 21 Septembre 2024, la Commune à fait réaliser les trophées par Créativ'Zelle de Wintershouse.

Le Maire propose de renouveler l'évènement pour 2025 ainsi que la réalisation des trophées par Madame Suzelle Zellenka gérante de la société Créativ'Zelle afin de rester dans la même vision que l'année passée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De renouvellement la cérémonie des trophées associatifs ;**
- **De redemander à l'entreprise Créativ'Zelle de réaliser les trophées ;**
- **D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant.**



Commune d'UHLWILLER

2025-42 : VOIRIE – PLANTATION RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y avait lieu d'abattre le cerisier sis devant le 108 rue de l'Eglise à Uhlwiller pour des raisons de sécurité (celui-ci était malade).

A cet effet il y a lieu d'effectuer des travaux de voirie à savoir agrandir la fosse existante car les recommandations actuelles pour planter un arbre dans de bonne condition sont de 7m² au sol pour un volume de terre de 9m³. Ces travaux permettront aux arbres de rendre des services écosystémiques afin d'améliorer le cadre de vie des usagers. L'agrandissement de la fosse sera de 2m. Ces travaux seront réalisés au moins d'août.

Les services de la CAH nous proposent 2 variétés pour le remplacement de cet arbre à savoir :

- Le Malus trilobata
- L'Acer monspessulanum

Les contraintes aériennes et l'emplacement de cet arbre ne permettent pas de planter des arbres de grand développement, c'est pourquoi les services nous proposent deux essences de petit développement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité à l'unanimité de remplacer le cerisier par un Acer monspessulanum devant le 108 rue de l'Eglise.

○ Prochaines réunions Conseil Municipal :

- 09 Septembre 2025
- 07 Octobre 2025
- 04 Novembre 2025
- 16 Décembre 2025

Fait à Uhlwiller,
Le 08 Juillet 2025
Le Maire
Thomas KLEFFER